

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 11 février 2025 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard, VERNET Josette, LEFANT Myriam et BÉARD Patrick
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérard (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) à VINET Philippe (Les Gets)

Délégués excusés :

VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps) et MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand)

Délégués présents sans droit de vote :

BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), CHAREYRON Stéphane (responsable du service Urbanisme), LARDY Sandra (cheffe de projets en charge des politiques contractuelles) et LE COZ Gaëlle (chargée de communication)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérard

Date de convocation : 5 février 2025

1- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 14 janvier 2025

Christophe MUTILLOD souligne que le conseil avait donné un avis favorable à l'installation d'une station de lavage sur la ZAE de Moulin Dessailly.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 14 janvier 2025.

2- Validation de la nouvelle charte graphique de la CCHC

Madame la Présidente rappelle la nouvelle organisation en matière de communication. Le Bureau du 7 février a acté la feuille de route pour 2025 mais il a toutefois souhaité que le conseil se positionne sur le changement de logo. Elle souligne l'importance de mettre en avant le Haut-Chablais et l'interco d'où la proposition de mettre en avant le terme de Haut-Chablais Interco plutôt que CCHC.

Madame la Présidente précise que tout passera désormais par la cellule « communication » composée de Gaëlle LE COZ (70%) et Sandra LARDY (30%). Elle ajoute que les priorités sont la création d'un magazine et un nouveau site internet.

Sophie COTTET se pose la question du noir qui pourrait être remplacé par du gris ou de l'anthracite. De manière générale, le logo est satisfaisant mais les couleurs sont probablement à atténuer.

Élisabeth ANTHONIOZ pose la question du coût d'un changement de logo. Mme la Présidente rappelle que les intercommunalités ont du mal à avoir de la visibilité et la CCHC souffre en plus d'un manque de communication institutionnelle et d'une communication peu cohérente. Concernant le coût, elle précise que les choses se feront au fur et à mesure et que la nouvelle charte s'appliquera progressivement en démarrant par les éléments nouveaux. Par exemple, la navette de la lecture publique n'a pas encore été logotypée car en attente des décisions sur la communication. Par ailleurs, le coût du changement du site internet est optimisé et les crédits prévus dès 2024 au budget ne seront pas nécessaire.

Gaëlle LE COZ souligne que le nouveau logo a vocation à transmettre une identité commune en lieu et place des 8 logos existants.

Christophe MUTILLOD regrette l'absence du terme de Communauté de Communes et le fait que le changement soit un peu radical et ne rappelle pas le lieu géographique contrairement à l'ancien logo représenté par le chamois. Yannick TRABICHET rappelle qu'il ne s'agit pas d'une communication touristique mais bien institutionnelle.

Sophie MUFFAT pense que le terme « Interco » est plus parlant pour le citoyen que le terme « CCHC ». Jean-Claude DENNÉ ajoute qu'il milite pour ce changement de dénomination afin de redonner de la visibilité à la structure. Sandra LARDY complète en soulignant que la feuille de route est désormais claire et permettra d'optimiser la communication. Le changement de logo sur les bâtiments et les véhicules ne constitue pas un coût exorbitant.

Maryse GREMAT pense qu'une déclinaison du logo par service doit malgré tout être fait. Sandra LARDY répond que cette déclinaison est envisagée.

Madame la Présidente rappelle que ce travail est issu du groupe de travail. Elle respectera le choix du conseil même si elle pense indispensable ce changement de logo pour la cohérence de la collectivité. Au vu du débat, elle propose donc que l'on revienne sur le sujet pour un choix définitif lors du conseil communautaire du 11 mars.

3- Urbanisme

3.1- PLUi-H : approbation de la modification M4

Stéphane CHAREYRON rappelle que le PLUi-H du Haut-Chablais (*approuvé en septembre 2022, corrigé en mars 2023 et modifié -M1 en novembre 2024*) repose sur le PADD articulé autour d'orientations stratégiques, notamment l'économie, le développement qualitatif, la connexions territoriales, et la préservation des espaces. La modification M4, prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 12 décembre 2023, poursuit les objectifs suivants :

- ✓ reclassement de restaurants d'altitude à Morzine : passage en zone Nr pour deux établissements aux lieux-dits « Grand Pré » et « Chavanette », afin de permettre des extensions limitées (15 m max autour des bâtiment et en dehors du domaine skiable).
- ✓ modification d'un emplacement réservé à Morzine : extension de l'emplacement ER284 pour desserte au secteur « Le Putey ».

- ✓ classement du secteur des Dérèches à Morzine en zone Ne : faciliter l'évolution du site incluant le centre équestre et un projet de Halle.
- ✓ réduction d'un emplacement réservé à Vailly : modification de l'ER479.
- ✓ dévoiement d'un emplacement réservé à Bellevaux : ajustement de l'ER143.
- ✓ création d'un jardin thérapeutique à Saint Jean d'Aulps : reclassement partiel de parcelle en zone Ne pour un espace intergénérationnel comprenant jardins partagés, aire de jeux, jardin d'eau et parcours santé.

Les évolutions projetées dans la modification n° 4 assurent un développement équilibré et conforme aux objectifs fixés par le PLUi-H.

Cette modification M4 a fait l'objet d'une enquête publique du 12 novembre au 12 décembre 2024. Du fait de l'objet multiple, l'enquête publique s'est tenue au siège de la Communauté de communes du Haut-Chablais au Biot, avec trois permanences tenues par Madame le Commissaire Enquêteur.

Le rapport du Commissaire Enquêteur (*voir annexe n° 1*), transmis aux conseillers communautaires, indique qu'une poignée de personnes ont été reçues en permanence et 5 observations ont été déposées. Le rapport précise que l'avis est favorable à cette modification du PLUi-H en prenant compte des recommandations émises par l'État et le SIAC.

A l'unanimité, le conseil :

- **approuve le dossier de modification n° 4 du PLUi-H (voir annexe n° 2),**
- **indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCHC et en mairie des communes membres durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,**
- **note que cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture avec le dossier annexé et de la publication (mise en ligne) obligatoire du dossier de modification sur le Géoportail de l'Urbanisme.**

3.2- PLUi-H : point sur l'avancement des autres évolutions en cours

Stéphane CHAREYRON fait un point sur l'avancement des autres évolutions du PLUi-H qui ont été prescrites par le conseil depuis l'approbation du PLUi (voir présentation jointe).

Madame la Présidente rappelle que le PLUi est un document évolutif car des besoins nouveaux peuvent apparaître et les volontés politiques peuvent changer. Toutefois, attention, on ne peut pas changer le PADD initial du document sans procéder à une révision.

M5 : Jean-Claude MORAND regrette la fusion entre MS2 et M5 qui a conduit à augmenter les délais. Stéphane CHAREYRON souligne qu'il y a un avantage à regrouper certains points notamment en terme de coût et de tâches de travail. Yannick TRABICHET se propose de contacter la commune de Saint Jean d'Aulps pour qu'elle donne les éléments au plus tôt. Stéphane CHAREYRON va faire un point d'avancement pour chaque commune afin de savoir où se trouve les points de blocage.

M6 : l'objectif est d'avoir une journée de sensibilisation autour de l'adaptation au changement climatique pour démarrer le travail. Un bureau spécialisé en changement climatique devra être recruté pour faire avancer cette modification. Philippe VINET ajoute qu'il est important d'avoir des modifications bien précises et que le portage politique soit clair. Cette partie est très engageante pour les élus mais il est important que chaque commune soit présente lors de cette journée de sensibilisation. Des dates seront proposées aux communes et un échéancier sera établi compte-tenu de certaines urgences pour des communes (projet de centrale solaire à La Baume).

MS1 : la commune de Morzine maintient la demande de modification de la zone du Bourg.

Philippe VINET souligne que l'activité du service urbanisme est très forte avec les ADS et la planification. Concernant la planification, il y a un besoin urgent de se doter de moyen humain supplémentaire, surtout depuis le départ à la retraite du directeur du service, d'où le recrutement en cours d'un agent et des crédits prévus au budget pour des prestataires extérieurs. Il rappelle aussi des éléments chiffrés pour les Autorisations de Droit des Sols en 2024 :

- 999 dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme (hors CUa et DIA) sur le territoire du Haut-Chablais dont 699 demandes traitées par la CCHC,

- 700 appels au standard du service urbanisme ce qui représente environ 70h d'échanges téléphoniques,
- les trois instructrices ont participé à 89 commissions d'urbanisme, ce qui représente environ 260 h passées en communes,
- 13 permanences architecturales avec l'architecte-conseil du CAUE pour 41 conseils (hors Les Gets)
- 83 rendez-vous physiques avec des pétitionnaires

4- Personnel

4.1- DDVA : création d'un emploi permanent de médiateur culturel

Maryse GRENAT annonce que Arnaud DELERCE, titulaire d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine mais en disponibilité depuis le 1^{er} mars 2017 arrive au bout de ses droits à disponibilité pour convenance personnelle le 28 février 2025. Il vient de faire savoir qu'il ne réintégrerait pas la collectivité à la fin de ses droits. En conséquence, il sera radié des cadres de la CCHC au 1^{er} mars 2025.

Il convient donc de créer un poste de médiateur culturel sur le grade d'adjoint administratif afin de conserver le médiateur actuel, Dylan GAILLEPAND-TSCHIPPER, qui remplaçait en CDD Arnaud DELERCE.

L'emploi d'attaché territorial de conservation du patrimoine sera ultérieurement, et après avis du CST, proposé à la suppression au conseil.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif.

4.2- Services techniques : création d'un emploi permanent d'agent technique

3 agents à l'année des services techniques ont leurs contrats actuels en CDD qui viennent à échéance le 31 mars 2025 :

- Fabrice MORAND, agent technique au service bâtiment, qui achève son deuxième CDD de 1 an (poste temporaire)
- Adam CINGROS, mécanicien, qui achève également son deuxième CDD de 1 an (poste permanent existant)
- Laurent GOHIER, électricien au service bâtiment, qui achève son premier CDD de 1 an (poste permanent existant)

Compte-tenu qu'ils donnent tous les trois satisfaction, il est proposé de les conserver sur des emplois permanents :

- ✓ soit en les stagiairisant
- ✓ soit en leur proposant un CDD de 3 ans sur le fondement de l'article L332-8 3° du CGFP qui permet à un EPCI de moins de 15 000 habitants de pourvoir à tout emploi par des contractuels

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la question de l'équité de traitement entre tous les agents de catégorie C se pose, car jusqu'à présent, il ne leur était proposé que la titularisation. Or certains des nouveaux agents ne souhaitent pas cette titularisation. Une rencontre individualisée est prévue avec ces agents pour mieux appréhender leur demande de ne pas être titularisé.

Madame la Présidente souligne que la fonction publique, et notamment ses rémunérations, ne font plus rêver et qu'il faut s'adapter à cette nouvelle donne pour conserver nos agents.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

5- Finances

5.1- Maison de l'intercommunalité : demande de subvention au titre du CDAS

La construction de la maison de l'intercommunalité étant éligible au CDAS 2025, il est proposé au conseil communautaire de solliciter une aide du Département en sollicitant à la fois le CDAS du canton de Thonon et celui du canton d'Évian sur deux années (2025 et 2026) pour un montant total de 500 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette demande de financement.

5.2- Natura 2000 du Roc d'Enfer : demande de subvention pour l'animation en 2025

Sophie MUFFAT rappelle que la demande de dérogation de la CCHC pour continuer d'animer le site Natura 2000 du Roc d'Enfer a été acceptée par la Région Auvergne Rhone Alpes en 2024. Les conditions de financement prévues au titre de cette dérogation changent pour l'année 2025 sur l'ensemble des sites Natura 2000, avec une refonte des enveloppe attribuée à chaque site selon des critères internes à la Région et un financement régional de 50 % de l'assiette des dépenses. Le recours au financement européen n'est plus possible en raison d'un plancher fixé à 50 000 € par projet. Le plafond de l'assiette éligible pour le site du Roc d'Enfer a été fixé par la Région à 33 000 €.

Le plan d'animation 2025 du site du Roc d'Enfer est proposé à l'identique des années précédente, à savoir une animation par la responsable des espaces naturels, une médiation environnementale par l'écogarde et des sorties scolaires sur le site Natura 2000.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 31 905,05 euros TTC. La demande de financement régional s'élève à 15 905,05 € selon le plan de financement suivant :

Prévisionnel dépenses Natura 2000 Roc d'Enfer - Année 2025	
Nature des dépenses	Montant € TTC
Prestations d'animation	6 720,00 €
Frais salariaux	21 900,05 €
Coûts indirects sur frais salariaux (15%)	3 285,00 €
TOTAL	31 905,05 €
Financement	
	Montant TTC
Autofinancement CCHC - 50 %	15 952,53 €
Région - 50 %	15 952,52 €
TOTAL	31 905,05 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- valide le plan d'animation et le plan de financement
- autorise Madame la Présidente à déposer une demande de subvention au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63 pour l'animation 2025 du site du Natura 2000 du Roc d'Enfer.

5.3- Culture : nouveaux tarifs pour le DDVA et les musées de Bellevaux

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs qui lui ont été présentés (annexe n° 3).

5.5- Solidarité avec Mayotte

Suite au passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte le samedi 14 décembre 2024, des collectivités locales ont indiqué à leur comptable public leur volonté d'exprimer leur générosité à l'égard des populations locales. Le Bureau du 10 janvier a souhaité que le conseil communautaire se positionne quand à la possibilité d'une telle aide communautaire via l'AdM74.

Jean-François BERGER souligne qu'il n'est pas favorable et que d'ailleurs Morzine n'a pas donné suite. Philippe VINET souligne que la commune des Gets s'est elle positionnée favorablement.

Madame la Présidente propose le versement d'une somme de 1 000 € via l'ADM 74 pour la sécurité civile.

Par 24 voix pour et 3 voix contre (Elisabeth ANTHONIOZ, Jean-François BERGER et Patrick BEARD), le conseil se prononce favorablement à une aide de 1 000 € en solidarité à Mayotte.

6- Marchés publics : constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'aménagement de la traversée d'Essert-Romand

La commune d'Essert-Romand projette de réaménager la traversée du chef-lieu au niveau de la place face à l'église. L'étude de faisabilité est en cours et permettra le chiffrage du projet. Une grande partie de ces travaux relève de la compétence « voirie » de la CCHC. C'est pourquoi, dans un soucis d'efficacité en matière de

travaux, il est proposé de passer une convention de groupement de commande entre la CCHC et la commune d'Essert-Romand pour les travaux et la maîtrise d'oeuvre. Cette convention s'étend des consultations jusqu'à l'attribution des marchés, la signature et la notification étant du ressort de chacun des deux maîtres d'ouvrage.

Le conseil à l'unanimité décide :

- **de constituer un groupement de commande avec la commune d'Essert-Romand pour l'aménagement de la traversée d'Essert-Romand,**
- **que la CCHC soit le coordonnateur de ce groupement, mission accomplie sans soultte financière de la part du deuxième maître d'ouvrage.**

7- Tourisme : désignation de nouveaux membres au comité de direction de l'OTVA

Suite à des démissions, il convient de procéder à la désignation de 3 nouveaux membres au comité de direction de l'OTVA, nouveaux membres qui sont proposés par le directeur de l'OT :

- Myriam LEFANT (à la place d'Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER qui n'a pas souhaité poursuivre cette mission suite aux nouvelles élections à Morzine),
- Richard BRAIZE (à la place de Sylvie THIOLLAY),
- Maud BAUD (à la place de Samuel BAILLY).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces désignations.

8- Transfert de l'eau et de l'assainissement : diffusion d'une vidéo d'Intercommunalités de France

Madame la Présidente souligne qu'il est toujours bon de voir ce qu'il se passe ailleurs et c'est dans cet esprit qu'elle a souhaité la diffusion de cette vidéo proposée par intercommunalité de France.

9- Questions diverses

Lecture publique : Maryse GRENAT rappelle le projet de bibliothécaire itinérante. Elle souhaite que les communes intéressées se positionnent rapidement.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2025 à La Forclaz.

Au Biot, le 12 février 2025

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

